DIOCESE DE TOURNAI - DOYENNÉ DU TOURNAISIS - UNITÉ PASTORALE DE LEUZE-EN-HAINAUT

BLICQUY — CHAPELLE-À-OIE — CHAPELLE-À-WATTINES — GRANDMETZ — LEUZE PIPAIX & GALLAIX — THIEULAIN — TOURPES — VIEUX-LEUZE — WILLAUPUIS

Année pastorale 2025-2026

Pour les **FUNERAILLES** d'un proche...

Vous venez de perdre un être cher... La tristesse est grande... Les souvenirs se bousculent... Pourtant, très vite, il vous est demandé de penser à un grand nombre de démarches : formalités administratives, décisions à prendre pour les funérailles, annonces du décès... et également, si telle était la volonté de votre Défunt, la célébration des Funérailles à l'Eglise... Ce document n'a d'autre but que de vous aider dans la préparation de cette célébration chrétienne...

- 1. Quand célébrer les Funérailles? Si vous souhaitez des funérailles dans l'église paroissiale, il suffit d'inviter les Pompes Funèbres à prendre contact avec M. le Curé (coordonnées en bas de page). Une date et une heure seront alors décidées d'un commun accord (tenant compte des souhaits de la famille, de l'agenda des Pompes Funèbres et de celui du Prêtre). Les funérailles dans les onze clochers de l'entité de Leuze auront lieu à 9h (parfois 9h30) ou à 11h. Les funérailles ne sont pas célébrées l'après-midi dans les églises.
- 2. Qui célèbrera les funérailles de votre parent? Selon le Droit de l'Eglise (Code de Droit canonique, c. 530 5°), c'est le Curé qui porte la responsabilité de la célébration des Funérailles dans les paroisses dont il a la responsabilité. Pour les clochers de l'entité de Leuze, les Funérailles seront donc célébrées par M. le Chanoine Patrick Willocq, Curé de toutes les paroisses de l'entité de Leuze. En cas d'impossibilité de sa part, il délèguera l'un des deux diacres de l'unité pastorale, M. Jean-Marie Bourgeois ou M. Michel Hublet; si nécessaire, un autre prêtre/diacre sera désigné par M. le Chanoine P. Willocq.
- 3. <u>Prise de contact avec une personne référente de la famille</u> Dans les jours qui précèdent les Funérailles, **un contact sera pris avec la famille** afin de préparer la célébration. Il vous sera proposé, si vous le souhaitez,
 - a. de donner quelques informations à propos de votre Défunt
 - b. d'indiquer deux textes extraits de la Bible, qui seront lus durant la célébration : un extrait d'un des quatre Evangiles (Saint Matthieu, Marc, Luc ou Jean) et un extrait des autres livres de la Bible.
 - c. de rédiger **des intentions de prière** (en moyenne 3 ou 4).

Lors de cette prise de contact, nous pourrons vous aider dans ces démarches si vous le souhaitez.

4. A propos

a. des prises de parole par des membres de la famille ou des amis :

Il est possible (ce n'est donc pas obligatoire...) qu'une personne (maximum deux) prenne la parole au cours de la célébration ; elle se fera la porte-parole de celles qui souhaiteraient s'exprimer. Si le texte lu est une évocation de la vie du Défunt, il se situera au début de la célébration (le célébrant fera un léger signe au lecteur concerné). Si le texte lu est plutôt une méditation, un poème..., il se situera avant l'ouverture de la dernière étape de la célébration, ce qu'on appelle le « Dernier Adieu » (le célébrant fera un léger signe au lecteur concerné). Cela sera déterminé lors de la prise de contact avec la Famille.

b. <u>de l'utilisation de CD dans la célébration</u> :

Lors des Funérailles, **l'Organiste et Chantre paroissial** assure la partie musicale de la célébration ; il n'est donc pas nécessaire de prévoir un CD d'entrée ou de sortie. Si vous souhaitez un chant religieux (par exemple : un « Ave Maria »), dites-le lors du contact ; l'information sera communiquée à l'Organiste qui répondra à votre demande en fonction des possibilités. Si le cercueil est recouvert du Drapeau national, l'Hymne national sera joué en fin de célébration.

Si vous souhaitez que l'on entende une chanson profane (enregistrement), cela est possible pour autant que la chanson soit respectueuse du lieu ; cette chanson pourra être diffusée soit durant le temps pendant lequel vous recevez les condoléances avant le début ou après la fin de la célébration ; soit durant le temps de l'Offrande (une fois l'Offrande terminée, la chanson est interrompue et l'Organiste prend le relais pour la suite de la célébration) ; soit au cimetière ou au crématorium. Pour l'aspect technique, merci de voir avec les Pompes Funèbres.

Ce document se veut une aide pour les familles ; il est clair qu'il ne peut pas reprendre toutes les situations ou tous les souhaits des familles. C'est lors du contact avec M. le Curé que les autres aspects pourront s'éclairer.

J'espère que ces quelques informations pourront vous aider à préparer au mieux la célébration chrétienne des Funérailles de votre Parent défunt. En communion avec vous dans la prière et dans l'espérance de la Résurrection,

M. le Curé Patrick Willocq